

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PIETROSELLA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 25 novembre 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

La COMMUNE DE QUASQUARA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de QUASQUARA (20142), identifiée au SIREN sous le numéro 212 002 539.

Et la COMMUNE D'ALBITRECCIA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville d'ALBITRECCIA (20128), identifiée au SIREN sous le numéro 212 000 087.

Elles possèdent conjointement et indivisément depuis plus de trente ans, sur la commune de PIETROSELLA (20166) à concurrence de :

-Soixante/quatre-vingt-septièmes (60/87èmes) indivis s'agissant de la commune de QUASQUARA,

-Vingt-sept/quatre-vingt-septièmes(27/87èmes) indivis s'agissant de la commune d'ALBITRECCIA

Lotissement L'Isolella, lieu-dit Isolella, les parcelles de terre cadastrées section AA n° 75 pour 18a 12ca, section AA n° 78 pour 25a 95ca,

Lotissement Castello Rosso, lieu-dit Rupione, les parcelles de terre cadastrées section AB n° 225 pour 15a 08ca, section AB n° 249 pour 12a 12ca,

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr